

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET – 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION (cf au RdC)** : Achat d'un Logiciel « BILLETTERIE » pour la DIRECTION des AFFAIRES CULTURELLES et RAYONNEMENT de la VILLE
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) – **MAPA 2011/064 F**
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures

- régularité de la situation administrative, juridique, fiscale et sociale, importance des moyens humains, matériels et financiers de la Société en rapport avec l'objet du marché,
- capacités techniques et financières, expérience et compétences professionnelles,
- références opérationnelles (liste des collectivités ayant acquis ce logiciel au cours des 3 dernières années)
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité avec montants garantis.

Offres

- Prix (60%) : prix global détaillé (coûts de la fourniture (logiciel) + matériel + prestations associées : installation et paramétrage / formation /et maintenance)
 - Valeur technique (40 %) (voir RC)
6. **RETRAIT des Dossiers** sur le site dématérialisé de la Ville : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
 7. **DÉLAI d'EXÉCUTION** :
 - Tranche ferme : Sites THEATRE & Salle ALIZE **Impératif** : mise en service effective au 1^{er} janvier 2012
 - Tranches conditionnelles : TC 1 – sites de l'EMEA & Salle SATGE – TC 2 : Paiement via internet (3 ans)

8. RENSEIGNEMENTS :

Techniques :

*auprès de la Direction du Service Informatique : **Marc AZEMA ☎ 05 34 46 30 80**

Fonctionnels :

*auprès du Directeur des Affaires Culturelles : **Roland POUSSE ☎ 05 61 51 77 12**

9. Nature et étendue de la consultation :

Recherche d'une Solution de billetterie informatisée pouvant prévoir plusieurs activités culturelles – pour diverses salles de spectacles (Théâtre Municipal – Théâtre de l'Ecole de Musique Nicolas Dalayrac – Salle Polyvalente Alizé – Salle Pierre Satgé)

10. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandats administratifs en 30 Jours maximum – Financement sur Budget 2011 Sections d'Investissement (Fonds propres) et de Fonctionnement pour la Tranche Ferme – Autres : budgets des années correspondantes à l'achat.

11. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 ☎ 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.

12. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

13. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : Vendredi 4 Novembre 2011 - 10 heures –

14. **DATE d'ENVOI de la PUBLICATION** : lundi 10 octobre 2011 –

